

Bruxelles, le 3 mars 2020
(OR. en)

6253/20

**Dossier interinstitutionnel:
2019/0099(NLE)**

ACP 12
WTO 24
COASI 17
RELEX 147

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe "ACP"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	5590/20
N° doc. Cion:	8916/19 + ADD 1-2
Objet:	Décision du Conseil relative à l'adhésion des Îles Salomon à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part - Adoption de la version en langue irlandaise

1. Le 29 avril 2019, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à l'adhésion des Îles Salomon à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part, ainsi que, en annexe de ce document, l'offre d'accès au marché présentée par les Îles Salomon (doc. 8916/19 + ADD 1 et 2).
2. Le 14 mai 2019, le groupe "ACP" a examiné la proposition susmentionnée et a marqué son accord sur le texte du projet de décision du Conseil.
3. Le 14 juin 2019, le Conseil a demandé l'approbation du Parlement européen en ce qui concerne l'adhésion des Îles Salomon à l'accord.
4. Le Parlement européen a donné son approbation le 17 décembre 2019.

5. Le 12 février 2020, le Conseil a adopté le projet de décision du Conseil dans toutes les langues officielles, à l'exception de l'irlandais.
6. Le règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil du 13 juin 2005¹ prévoit une dérogation en ce qui concerne l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue au *Journal officiel de l'Union européenne*. Conformément au règlement (UE, Euratom) 2015/2264 du Conseil du 3 décembre 2015², cette dérogation a cessé d'être applicable depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les décisions adoptées par le Conseil qui n'indiquent pas de destinataire.
7. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander que, lors de l'une de ses prochaines sessions, le Conseil:
 - adopte, en point "A" de son ordre du jour, la version en langue irlandaise de la décision du Conseil relative à l'adhésion des Îles Salomon à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 9405/19 REV 1 (ga);
 - informe le Parlement européen de l'adoption de la version en langue irlandaise de la décision du Conseil;
 - fasse publier la version en langue irlandaise de la décision du Conseil au *Journal officiel*.

¹ JO L 156 du 18.6.2005, p. 3.

² JO L 322 du 8.12.2015, p. 1.